

Retraités dans l'action



Retraits dins l'actatge

Juin 2023 * Numéro 20

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn et Garonne

23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

Cette fin d'année 2023 nous apporte son lot d'inquiétudes, avec les guerres qui impactent notre vie, le réchauffement climatique qui perturbe notre vision à long terme, les élections dans des pays proches faisant apparaître une idéologie d'extrême droite hélas déjà connue et subie. Tout ceci pourrait expliquer l'état d'esprit « égoïste » de notre société actuelle. On oublie trop souvent que le bonheur ça se construit petit à petit et ensemble.

Heureusement les syndicats et plus particulièrement la CFDT ont des idéaux qui permettent l'espoir dans une lutte constructive. L'augmentation du nombre d'adhérents est la preuve que nous ne sommes pas seuls et que notre vision des choses est comprise par un grand nombre. Notre UTR fait le maximum mais il nous manque des bras et des échanges plus partagés et constructifs. Le déménagement de notre UD dont on parlera plus loin nous a occupé quelques jours mais c'est en bonne voie.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, et que 2024 soit pleine d'espoir et de douceur pour vous et les vôtres.

"Si tu te plains de ton époque, qu'as tu fait pour la faire changer" Sénèque

François Lafite

Sommaire

Page 2 Actualité. Pensions

Page 3 Actualité. CDCA

Page 4 3 questions à...

Page 5 Connaissez-vous ?

Page 6 & 7 Vie pratique.

Page 8 Vie de la CFDT locale.



Ont participé à ce numéro : Michele Bottega, Marie-Thérèse Couderc, François Lafite, Christiane Lopes, Gérard Thiercelin, Daniel Villa Véga, .

L'indice des prix publié par l'INSEE le 15 Novembre induit une revalorisation des retraites de + 5,3% en janvier 2024. Cette revalorisation découle du mode de calcul prévu par la loi dans le Code de la sécurité sociale, et appliqué chaque année.

La règle inscrite dans le Code de la sécurité sociale s'applique à toutes les retraites de base, régimes des fonctionnaires compris. Selon le texte officiel, la revalorisation annuelle repose sur la moyenne des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels par l'Insee. Ce taux est celui publié l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation, donc celui publié le 15 novembre 2023 pour l'augmentation du 1er janvier 2024. La loi prévoit que si les prix baissent, les pensions seront maintenues.

Attention, l'indice de référence est celui dit en moyenne annuelle : on compare les 12 derniers mois aux 12 mois précédents, donc sur deux ans. Et non le mois en question au même mois un an auparavant dit en glissement annuel.

L'indice de référence est celui dit en moyenne annuelle

Par conséquent, la revalorisation de 5,3 % au 1^{er} janvier prochain, (et non 5,2 % comme l'avait annoncé le ministre Bruno LEMAIRE en septembre dernier) découle uniquement du mécanisme automatique prévu par la loi. Certains vont croire à un coup de pouce du gouvernement car ils vont comparer avec l'indice en glissement annuel, le seul médiatisé par l'Insee chaque mois. Mais il n'en est rien.

L'an dernier, l'indice en moyenne annuelle connu en novembre 2022 et servant de référence était de 4,8 % alors que l'indice en glissement annuel était de 6,3 %. Les retraites ont été revalorisées de 0,8 % en janvier 2023 car elles l'avaient déjà été par avance de 4 % en juillet 2022.

Cette année c'est l'inverse, la moyenne annuelle est plus élevée que le glissement annuel, soit 5,3 % en moyenne annuelle contre 3,9 % en glissement annuel ce mois de novembre.

Marie-Thérèse Couderc D'après le communiqué de presse de la CFDT Retraités du 16 novembre 2023

Retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

Les retraites Agirc-Arrco augmentation de 4,9 % au 1^{er} novembre 2023

Les négociations entre les organisations syndicales et le patronat ont abouti à la revalorisation des pensions pour 2023 de 4,9 % au 1^{er} novembre.

Cette décision s'inscrit dans un accord sur le pilotage de l' AGIRC-ARRCO pour les années 2024-2026. Cet accord prévoit la suppression du coefficient de solidarité (ou bonus-malus) temporaire de 10 % pour les retraités prenant la retraite à partir du 1^{er} décembre 2023. Il disparaîtra également au 1^{er} avril 2024 pour celles et ceux qui le subissent .

Fait notable de cette négociation : le front commun entre les organisations syndicales et le MEDEF pour s'opposer à la menace du gouvernement de ponctionner les comptes du régime AGIRC-ARRCO et pour dénoncer cette attaque contre le paritarisme.

Il a été prévu la création d'un groupe de travail paritaire qui étudiera un mécanisme de solidarité, interne au régime Agirc-Arrco, en faveur des basses pensions. Une première réunion de travail a eu lieu le 28 novembre, deux nouvelles rencontres ont été programmées les 20 décembre et 19 janvier.

D'après Le retraité Militant (novembre 2023) et Syndicalisme Hebdo (5-12-2023)

A la mise en place du CDCA en octobre, la CFDT a fait une déclaration dont voici les principaux thèmes afin de positionner pour le vote sur le PRS (Plan Régional de Santé 2024 2028)

« Le Schéma territorial de santé pose un cadre général à partir de constats de réalité, puis préconise des axes généraux d'intervention. **Nous souhaitons souligner plusieurs points sur lesquels nous serons particulièrement vigilants et souhaitons attirer votre attention sur :**

L'ACCÈS AUX SOINS : la situation dans le département est préoccupante à plusieurs niveaux

L'accès à un médecin traitant, de plus en plus difficile dans tout le département et qui compromet l'accès aux droits.

La difficulté d'accéder à un rendez vous chez un spécialiste ou un examen spécialisé.

Les urgences : la fermeture régulière et programmée des services d'urgence met clairement en péril nos concitoyens les plus fragiles. Afin de désengorger les urgences il faudrait remettre "l'accès direct dans les services hospitaliers", et mettre fin à la suppression de lits dans les services.

L'attractivité des métiers paramédicaux n'est pas vraiment prise en charge, avec par exemple "parcours sup" qui fait que sur 100 entrées à l'école d'IDE, seuls 40 passent le D.E. (diplôme d'état)

Dans le dernier PRS (2018/2023), il est noté comme action: " Favoriser une meilleure organisation des professions de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue" on se demande quel est le travail réalisé vu où on en est actuellement, en terme d'efficacité, on a vu mieux.

Sans compter dans le domaine social les conventions collectives dont les grilles salariales sont pour nombre d'entre elles en dessous du SMIC. »

Résultats des votes pour avis sur le PRS (Plan Régional Santé)

pour: 6, contre: 6, abstention: 7, avis réservé: 24

Vice Président autonomie: M. DAREYS (FDSEA, MSA)

Bureau : M. Petitou (CGT), M. Lafite (CFDT), Mme Mauriège (Conseil général), Roustan (Géronto 82)

Vice Président handicap : M. LAPORTE (APAJH). Difficulté à constituer le bureau : Vignoles (APF), Cambon ???

François Lafite

La CFDT a fait sa semaine bleue début octobre

Nous étions présents sur les marchés de Montauban, Castelsarrasin, Valence d'Agen...

Le 11 octobre, place Lalaque, Marie-Thérèse, Mary, Jean Paul et moi-même sommes allés à la rencontre des gens qui faisaient leur marché pour leur dire combien pour la CFDT la place des aînés était importante. Pour cela, nous avons installé un petit stand au cœur du marché avec une flamme CFDT. Nous étions bien visibles, certains se sont arrêtés et nous avons pu dialoguer avec eux.

Les thèmes essentiels exprimés :

Le pouvoir d'achat, occasion de leur parler de la revalorisation des retraites complémentaires mais aussi de l'action de la CFDT pour relever les retraites de base au niveau de l'inflation.

Le questionnement sur la perte d'autonomie, pour eux, mais surtout pour le guide des droits que nous avons avec nous, qui leur propose différentes solutions et surtout une aide concrète s'ils le souhaitent. Ils avaient l'air satisfaits de ce dialogue et nous avons même vendu un guide.

Oui, la CFDT était et sera toujours présente au plus près des travailleurs et des retraités.

Evelyne Haas

Trois questions à

Michèle Bottega



Michèle a accepté de succéder à Daniel en tant que Secrétaire générale de l'UTR avec un bémol important, accepté par le conseil : elle n'a pas du tout les mêmes disponibilités que le SG sortant !

Elle est née à Montesquieu-du-Lauragais avec un cursus scolaire court jusqu'au Certificat d'étude. Elle se lance ensuite dans un CAP « Employée de bureau » par correspondance, et CAP en poche, se présente au concours de la Poste. En 1977 elle est affectée à Paris, adhère à la CFDT en 1982.

En 1989 elle est de retour en terres occitanes, son militantisme continue en binôme avec un certain Bernard Gallo (bien connu à l'UTR). Elle est titulaire au CHSCT en 2005 (Comité Hygiène et Sécurité et Condition de Travail).

La Poste se transforme dans le Sud-ouest comme ailleurs !

Elle vit le jumelage des bureaux de poste avec les agences postales communales, le passage de 4 à 8 départements et, au sein de la CFDT, le regroupement de trois champs professionnels avec outre les postiers, la téléphonie, les agences de conseil, la presse et les médias (employant essentiellement des salariés du privé).

Quel vécu de ces années militantes ? !

Très riches ! Beaucoup de changements comme ceux de la Poste qui passe d'une administration traditionnelle à Etablissement public d'intérêt collectif à SACP (Société Anonyme à Capitaux Publics). Et maintenant je ne sais

Et maintenant je ne sais pas ce qu'est La Poste !

plus ce qu'est la Poste ! Le seul service du courrier ne suffit plus et la Poste, comme les banques, se diversifie.

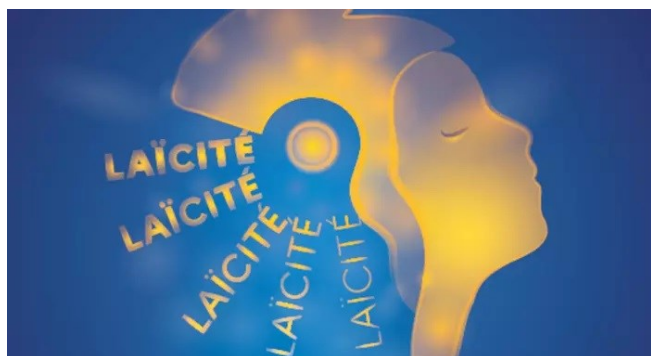


Et maintenant ?

Michèle est retraitée mais engagée « multiple ».

Elle est Déléguée départementale de l'Education nationale. Elle « suit » les deux écoles publiques de Nègrepelisse.

A ce titre elle a participé à la journée sur la laïcité avec un rassemblement des deux écoles au monument aux morts où les enfants ont déposé une gerbe réalisée par eux, des petites mains tricolores agencées en bouquet, et soutenue par un chant sur la liberté.



« Je découvre l'Education nationale de l'intérieur, riche et très prenant. On s'y investit avec plaisir. Les DDEN viennent maintenant d'horizons divers (autres que l'Education nationale) avec une vision différente des anciens du milieu enseignant. »

(propos recueillis par Daniel Villa Véga)

Le Délégué Départemental de l'Education Nationale

Le D.D.E.N. (Délégué départemental de l'Education Nationale) a une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition concernant différents aspects d'un établissement scolaire :

- ◇ L'inspection des locaux, du mobilier, de l'équipement.
- ◇ La sécurité intérieure et extérieure de l'école.
- ◇ La surveillance des effectifs.
- ◇ La participation aux projets de travaux et d'aménagement.
- ◇ La restauration scolaire.
- ◇ Les transports scolaires.
- ◇ Les activités périscolaires?
- ◇ La caisse des écoles.



Le DDEN est bénévole, rattaché à une circonscription. Michèle est rattachée à celle de Causade pour la ville de Nègrepelisse. Garant des valeurs républicaines, partenaire de l'Ecole publique, le DDEN s'associe à l'équipe éducative pour un même objectif, une même cause : l'intérêt des élèves.

Etre DDEN c'est un engagement à mettre une partie de son temps au service de l'école publique, de l'intérêt des enfants et de la défense de nos principes citoyens : laïcité, démocratie, liberté d'enseignement et d'expression.

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée

L'Expérimentation Territoire Zéro

Chômeur de Longue Durée a dû débuter en 2015 à partir de territoires pionniers.

En 2016 le Pays Midi-Quercy a candidaté sans être retenu, seuls 10 territoires ayant été agréés.

Les conditions permettent à une personne de retrouver un emploi payé au SMIC ce qui avec les aides n'est guère plus onéreux que l'octroi de l'allocation chômage.

Les conditions sont un territoire de 10 000 habitants maximum avec une part de la population sans emploi. Ce territoire peut être un quartier de ville ou un ensemble de communes limitrophes. En Pays Midi-Quercy, 11 communes au nord de Causade situées de Molières à Septfonds participent à l'expérimentation.

Les personnes concernées sont des personnes durablement privées d'emploi depuis au moins un an et résidant sur le territoire depuis au moins six mois. Elles doivent être candidates pour pouvoir être recrutées et peuvent bénéficier d'une formation et travailler à temps partiel. L'intérêt est qu'elles puissent valoriser leurs compétences dans une Entreprise à But d'Emploi à créer. Cette entreprise propose des activités non concurrentielles à ce qui existe déjà sur le territoire.

Actuellement 58 EBE existent et sont financées. Beaucoup de territoires candidats n'ont pu aller au bout de la démarche, soit parce que des financeurs potentiels se désistent, soit parce que les emplois ne sont pas immédiatement disponibles. Le Pays Midi-Quercy n'est pas agréé et pourrait l'être prochainement dans des conditions financières différentes de celles de l'expérimentation initiale qui ne sont pas encore clairement connues. Une association est prête à créer l'Entreprise à But d'Emploi dès que l'agrément sera accordé.

Gérard Thiercelin

Piratage de compte informatique, que faire ?

Le piratage de compte désigne la prise de contrôle voire l'utilisation frauduleuse d'un compte au détriment de son propriétaire légitime.

Comment éviter de vous faire pirater ? Que faire si vous vous êtes fait pirater un compte ? Les pirates ont pu avoir accès à votre compte de plusieurs manières :

- le mot de passe était peut-être trop simple,
- vous avez communiqué votre mot de passe sans le savoir,
- vous avez utilisé le même sur plusieurs sites dont l'un a été piraté, voire dans certains cas en raison de la présence d'un virus voleur de mot de passe sur un des équipements de la victime.

Comment éviter de se faire pirater un compte ?

Utilisez des mots de passe différents et complexes,

activez la double authentification.

Ne communiquez jamais d'informations sensibles (mots de passe) par messagerie, par téléphone ou sur internet.

Appliquez de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur votre machine.

Maintenez à jour votre antivirus et activez votre pare-feu.

N'ouvrez pas les courriels ou leurs pièces jointes et ne cliquez jamais sur les liens provenant de chaînes de messages, d'expéditeurs inconnus, ou d'un expéditeur connu, mais dont le contenu du message est inhabituel ou vide.

Évitez les sites non sûrs ou illicites, (musique, films, logiciels, etc.) ou certains sites pornographiques. Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur: Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, il s'agit certainement d'un site frauduleux.

Évitez de vous connecter à un ordinateur ou à un réseau Wi-Fi publics. Déconnectez-vous systématiquement de votre compte après utilisation pour éviter que quelqu'un puisse y accéder après vous.

Compte piraté, que faire ?

Après avoir contacté le service (facebook, X, gmail..) et prévenu vos contacts, déposez plainte. Vous pouvez être accompagné gratuitement dans cette démarche par une association de France Victimes au 116 006 (appel et service gratuits), numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice. Service ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h.

Pour être conseillé dans vos démarches, contactez la plateforme Info Escroqueries du ministère de l'Intérieur au 0 805 805 817 (appel et service gratuits, ouvert de 9h à 18h30 du lundi au vendredi).

Vous pouvez également contacter le 3018 (appel et service gratuits) du lundi au vendredi de 9h à 20h.

Vous pensez être victime d'un acte de cybermalveillance ? La plateforme cybermalveillance.gouv.fr vous conseille et oriente les victimes.



Calendrier

Conseils UTR 2024

6 février & 21 mai,
& 13 septembre
& 11 décembre

Les conseils se tien-
dront, sauf exception, à
la maison des associa-
tions de Montauban, 65
rue Hamecher. Un plan
sera fourni.

**14/15 mars Regroupe-
ment—formation du
conseil UTR**

18 mars **AG annuelle**



La complémentaire santé **MGEN Solutions** : quelle évolution en 2024 ?

Depuis de nombreuses années, l'UCR CFDT (CFDT Retraités nationale) a négocié un contrat collectif avec une Mutuelle, **MGEN Solutions**, pour ses adhérents qui le souhaitent.

Il propose 4 niveaux de tarifs, correspondant à 4 niveaux de garanties, au choix de l'adhérent.e en fonction de ses besoins.

Après la première année d'adhésion, l'assuré peut changer de niveau de garanties chaque année, sans frais, par simple courrier - ou courriel – adressé à la Mutuelle avant le 31 octobre (ou à tout moment en cas de modification de la situation familiale).

Les tarifs 2024 seront identiques aux tarifs 2023 : il n'y aura pas d'augmentation

Les années 2022 et 2023 avaient vu des augmentations importantes des tarifs. En effet, en 2022, les remboursements de certaines dépenses de santé avaient fortement augmenté et entraînaient un déficit conséquent de notre contrat avec **MGEN Solutions**, ce qui avait conduit à accepter une augmentation de 15 % des tarifs.

En 2023, les comptes provisoires pour les neuf premiers mois montrent un montant élevé des remboursements sur le poste « Hospitalisation » et « Optique ». La Mutuelle assiste à une dégradation des équilibres techniques des contrats, due pour partie à des évolutions réglementaires souhaitées par les Pouvoirs Publics.

Il faudra être attentif aux évolutions réglementaires de la sécurité sociale et à leurs impacts directs sur notre contrat pour 2025.

Pour plus d'informations et le détail des tarifs et des garanties, adressez un mail à : tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr ou appelez le **06 33 10 49 73**

La carte CEZAM vous permet de bénéficier de remises sur plus de 150 000 offres en France et à l'étranger.

Elle sera l'alliée de vos sorties, loisirs, achats et vacances au plus près de chez vous et partout en France.

Pensez à l'avoir toujours sur vous, et n'hésitez pas à vous renseigner à l'avance sur les avantages qu'elle vous offre.

Une carte pour vos loisirs au quotidien et pour vos vacances.

Des réductions pour vous faciliter l'accès aux loisirs et encourager la découverte. Des loisirs et des sorties originales au plus près de chez vous grâce aux associations Cezam développant des partenariats de proximité. Des points de billetterie Cezam présents sur plus de 40 villes en France. (dont Montauban)

La carte CEZAM comporte la carte elle-même qui couvre toute la France et le « pass vie pratique » qui se localise en Tarn & Garonne et qui vous permet d'obtenir des réductions dans des commerces et services du département. Ce dernier vous est offert par l'UTR 82.

Témoignage : « *J'ai rechargé mes cartouches d'encre de l'imprimante chez Atout'encre (- 10%) avant d'aller, le même jour, déjeuner au restaurant Trattomia (- 10% sur la carte).* »



Conseil UTR du 9 novembre 2023

Les principales décisions du Conseil ont porté sur l'organisation interne de notre structure. Vous avez noté que Michèle Bottega a accepté de rejoindre le bureau dans la mesure où son temps disponible le lui permet.

Le calendrier 2024 a été adopté avec l'AG annuelle le 18 mars prochain.

Une réflexion sur les besoins de formation a permis de pointer trois demandes : Structurer l'équipe du Conseil (programmée en mars), une journée d'accueil de nos nouveaux adhérents et une demande de programmation par l'UD d'une formation « Adhérent CFDT bientôt retraité ».

Le budget 2024 a été adopté.

Un tour de table a permis un retour sur la semaine bleue (moins réussie que l'an dernier), sur les groupes de travail (seuls deux des trois groupes actuels subsisteront : Autonomie et accès aux soins et Pacte du Pouvoir de Vivre), sur la vie de l'UD dans une situation délicate avec un déménagement dans des locaux plus petits (voir plus bas dans cette page) et des informations sur le CDCA et le CTS (Comité Territorial de Santé, annexe de l'ARS).

Enfin une première ébauche du contenu de ce bulletin a été faite.

L'URR a participé à notre conseil avec Jacques Maurs, secrétaire général, et Didier Ruffié, trésorier. Il a été rappelé la nécessité d'un plan de développement dans chaque UTR.

Pour mémoire nous sommes passé d'une trentaine d'adhérents début 2015 à 82 en 2023 dont 38,5% de femmes.

Les « plus de 60 ans » sont 75 416 dans le 82, nous avons une grosse marge de progression !!!

Déménagement de l'UD du Tarn-et-Garonne

Averti par la mairie de Montauban le 30 août dernier de la vente des locaux actuels, l'UD a été relogée dans un appartement à proximité de Sapiac au **120 rue de l'abbaye**, face au jardin des plantes (photo page 1).

Le délai pour partir était « tendu » : le 15 décembre nous devions avoir les locaux qui vont être détruits pour permettre la construction de deux hôtels de luxe.

Un gros travail de réflexion sur l'aménagement des futurs locaux, le tri des documents, du mobilier et

du matériel à conserver a été entrepris. L'UD et deux syndicats ont fait don aux Archives départementales de cinq mètres linéaires d'archives portant sur la période 1992—2010.

Nous avons tenu les délais et le 4 décembre au matin les Déménageurs bretons ont commencé à déménager le 2e étage de nos anciens locaux. En route pour une nouvelle aventure !



Premier collectif UD après le déménagement

Après avoir fait un petit retour sur le déménagement récent des locaux de l'UD, les syndicats présents (Agro, Banques, Défense, Interco, Métaux, Santé, Sgen, Srep et UTR) ont pointé leurs réussites et difficultés. L'UD termine en septembre avec une belle progression de 8,6% !

Un premier budget pour 2024 a été adopté avec quelques inconnues comme le fait de devoir prendre en charge les fluides (eau, gaz, électricité) des locaux.

Le point d'orgue de la réunion était de prévoir (ou non) le passage du statut d'UD à celui d'UTI. L'UTI, nous y reviendrons, permet une prise en charge plus forte de la gestion de l'UD par la région Cfdt.

Par 6 voix Pour et 4 Abstentions, le principe du passage en UTI est acté. Un congrès statutaire est prévu en mars.

En fin de réunion les présents ont pu visiter les nouveaux locaux.

Daniel Villa Véga